



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2011/09/07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

48

48

34

DATE DE LA CONVOCATION

19 septembre 2011

L'an deux mille onze, le 29 septembre, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au Centre Alain Gouzes, commune de Bourganeuf sur la convocation en date du 19 septembre 2011, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON-CHAUTEMPS, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, CHABROUX, ROYERE Joël, MEUNIER, ROGERS, PEROT, SCAFONE, PAMIES, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, LEFAURE, LABORDE, TIXIER, PATEYRON J.L

Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET, BATTISTON, JOUANNETAUD, COUSSEIROUX, CHENEVEZ, BATTUT, LECLERC

Suppléants :
Suppléantes :

Excusés : Mme PATEYRON, COULAUD
MM BOUEYRE, CHAUSSADE, GUILLAUMOT, CALOMINE

Procuration de Madame Marthe PATEYRON à Madame Elisabeth CHENEVEZ

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET GENERAL

- ↳ Afin d'autoriser et de prévoir des dépenses et recettes supplémentaires
- ↳ Prenant en considération les éléments suivants :

➔ Ajustement du budget général

⇒ Section de fonctionnement

⇒ Dépenses

66111	Intérêts d'emprunt (ZA La Chassagne)	2 396 €
64112	Rémunération du personnel titulaire NBI	6 500 €
739111	Attribution de compensation	- 10 562 €
023	Virement à la section d'investissement	87 914 €
		<hr/>
		86 248 €

⇒ Recettes

752	Revenus d'immeubles – OTI 7 mois à 600 €	4 200 €
	Pris sur l'excédent de fonctionnement	82 048 €
		<hr/>
		86 248 €

⇒ Section d'investissement

⇒ Dépenses

1641	Emprunts en euro (capital ZA La Chassagne)	8 168 €
2031	Frais d'études (cinéma)	17 940 €
2151	Matériel (signalétique artisanale et commerciale)	9 800 €
2313	Immobilisations corporelles en cours	52 606 €
	Suivi archéologique château du Monteil 2 ^{ème} phase (15 530 €) et Mission de Maîtrise d'œuvre complémentaire pour la requalification du hall (37 076 €)	
		<hr/>
		88 514 €

⇒ Recettes

165	Dépôts et cautionnement perçus (OTI)	600 €
021	Virement de la section de fonctionnement	87 914 €
		<hr/>
		88 514 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

⇒ accepte la décision modificative comme énoncée ci-dessus

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 30 septembre 2011
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD